

EN SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

ST MARTIN DES BESACES

26 JANVIER 2022

TRAVAUX d'ENTRETIEN DES BATIMENTS POUR 2022

Mr le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal la liste des travaux d'entretien des bâtiments de St Martin des Besaces répertoriés pour l'année 2022

L'estimation s'élève à un montant de 190 648.88€ HT.

Après réflexion, les membres du Conseil Communal souhaitent supprimer de cette liste, les travaux du presbytère de la Ferrière au Doyen pour un montant de 90 130.00€ afin de conserver le reste des travaux d'entretien prévus pour 2022 ainsi que d'autres travaux ou investissement à prévoir.

Il est demandé en supplément de prévoir la réfection de la toiture de la petite halle pour un montant de 680.48€ HT et le remplacement du chauffe-eau défectueux au vestiaire de Foot.

Les membres du Conseil Communal décident à l'unanimité de vendre dans l'état le Presbytère de la Ferrière au Doyen.

Le Conseil Communal charge le Maire de faire estimer ce bien par Maître LANFRANC DE PANTHOU

Entretien des bâtiments 2022

N°	Bâtiment	Travaux demandés	Chiffrage estimatif HT
P7	Bibliothèque et logement	Menuiseries - 2 portes	4 000,00 €
P10	Vestiaires de St Martin des Besaces	Maçonnerie - accès extérieur	11 500,00 €
		Menuiserie	9 000,00 €
		Electricité	1 000,00 €
		Total	21 500,00 €
P12	Gymnase de St Martin des Besaces	Pose d'un revêtement de sol sportif	57 353,00 €
P20	Logement de la Poste	Travaux de menuiserie	2 485,00 €
		Travaux de couverture	7 965,70 €
		Pose d'une VMC	1 405,83 €
		Total	11 856,53 €
P25	Presbytère de La Ferrière au Doyen	Assainissement	8 630,00 €
		Electricité	6 500,00 €
		Maçonnerie - accès extérieur	5 100,00 €
		Carrelage Faïence	7 500,00 €
		Peinture et sols	16 500,00 €
		Menuiseries : gardes-corps Placards escalier	6 000,00 €
		Menuiseries : 3 portes et 1 chassis	4 600,00 €
		Cloûture	12 800,00 €
		Plomberie	7 500,00 €
		Cuisine	15 000,00 €
		Total	90 130,00 €
P5	Salle P. Madelaine	Raccordement ENEDIS	1 109,40 €
		Terrassement	2 188,60 €
		Electricité	1 886,00 €
		Consuel	625,35 €
		Total	5 809,35 €
Totaux			190 648,88 €

STATIONNEMENT RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire Délégué informe le Conseil Communal qu'il a eu la visite d'un administré l'interpellant sur un problème de stationnement à l'entrée du portail de l'église lors des inhumations.

Le Conseil Communal décide de poser des barrières mobiles sur le côté du portail afin de les installer lors des cérémonies religieuses, empêchant ainsi tout stationnement gênant.

EMPLACEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'une demande émanant de Monsieur Pascal HERVIEU sollicitant le renouvellement de son emplacement pour la pose de sa rôtissoire le dimanche matin une fois par mois sur la place du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte de lui accorder un droit de place au tarif en vigueur.

AMENAGEMENT RD 675

Mr le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil Communal qu'il manque à Mr Romain BOURGET, responsable du service technique de Souleuvre en Bocage, certaines choses comme la localisation des surfaces commerciales inactives, le marquage des stationnements résidentiels pour soumettre le dossier d'aménagement de la RD 675 et de la rue de la 11 DBB d'aménagement au CAUE courant février.

Mr le Maire délégué et Mr Aurélien BRIERE présentent aux membres du Conseil communal le listing des commerces inactifs et des résidences sans stationnement.

Le Conseil Communal approuve.



DROIT DE PREEMPTION – 20 rue de l'église

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Communal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de l'étude DE PANTHOU pour la vente du terrain des consorts MESLIN cadastré 629 AB N°47 et 40 situé 20 rue de l'église à Saint Martin des Besaces.

Après avoir rencontré Maître Stéphane DE PANTHOU, celui-ci a organisé un rendez-vous avec le futur acquéreur du bien MESLIN et le Maire délégué de Saint Martin des Besaces.

Après avoir échangé, nous avons trouvé un accord pour l'achat d'une partie de la parcelle 629 AB N°40 pour environ 100 m² au prix de 14€ le m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune.

Le Conseil Communal donne son accord.

2 MARS 2022

ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire Délégué propose au Conseil Communal de renouveler les tables de la Salle des Fêtes qui ne sont plus appropriées à la location.

Le Conseil Communal souhaite l'achat de 30 tables selon le devis proposé par COMAT ET VALCO au prix unitaire de 151.99€ HT.

CINEMA ITINERANT

Mr le Maire délégué rappelle aux membres du Conseil Communal qu'il est diffusé environ une fois par mois une séance cinématographique à la salle des fêtes de SAINT MARTIN DES BESACES pour 72 places assises à l'étage.

Lorsqu'il y a un film populaire le nombre de places assises est insuffisant, les bénévoles sont donc obligés de refuser les clients aux entrées malgré le rez-de-chaussée vide.

Mr le Maire délégué propose aux membres du Conseil Communal de revoir le nombre de places assises avec le réseau Génériques.

Le Conseil Communal approuve et charge le Maire de rencontrer la responsable du pôle culture GENERIQUES.

PRIORISATION DES TRAVAUX POUR 2022

Mr le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal la liste des travaux à prioriser pour l'année 2022.

PROPOSITION DE TRAVAUX
Aménagement du lavoir de la Mare varin
Aménagement RD 675 et Rue 11ème DBB
Extension Salle des fêtes
Installation Jeux pour enfants & mobiliers urbains SDF
Transformation des vestiaires de foot en local ados
Transformation stade de foot en terrain cross
Réflexion Presbytère de St Martin
Réfection de la cour de la mairie et extension
Changement porte garage logement locatif
Effacement de réseaux Rue de la Mare Varin
Effacement de réseaux Rue de la Soulevre
Effacement de réseaux Rue des Marronniers
Effacement de réseaux voie d'accès aux écoles
Effacement de réseaux Rue du 19 mars 1962
Effacement de réseaux Rue des Ecoles
Effacement de réseaux Rue du 8 mai 1945
Effacement de réseaux Rue de la 11ème DBB
Changement Sol gymnase
Travaux Peinture Eglise
Travaux logement au-dessus de La Poste
Aménagement Halle
Acquisitions foncières
Vente Terrains
Maison médicale
Pose compteur ENEDIS Salle P.MADELAINE

EQUIPEMENT SONO DANS LE BOURG

Dans le cadre des différentes manifestations comme le marché de Noël, la quinzaine commerciale et autres... , le Maire délégué demande aux membres du Conseil Communal d'étudier le projet pour un équipement de sonorisation dans le bourg de Saint Martin des Besaces afin d'optimiser les animations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal décide de nommer Ludovic LE CANU, responsable pour ce projet d'équipement de sonorisation dans les rues :

- de l'église
- de la mairie
- des écoles
- et une partie de la rue du 8 mai 1945



Après réflexion, les membres du Conseil Communal souhaitent la réalisation des 9 premiers dossiers sachant que les trois dossiers suivants sont en cours de réalisation :

- Changement de sol
- Travaux logement au-dessus de la Poste
- Pose compteur ENEDIS Salle P.Madelaine

ORDRE DE PRIORITÉ POUR 2022

Maison médicale
Acquisitions foncières
Transformation des vestiaires de foot en local ados
Installation Jeux pour enfants & mobiliers urbains SDF
Aménagement Halle avec compteur électrique
Changement porte garage logement locatif
Travaux Peinture Eglise
Aménagement du lavoir de la Mare varin
Effacement de réseaux Rue de la Soulevre Travaux prévus début 2023
Aménagement RD 675 et Rue 11ème DBB
Effacement de réseaux voie d'accès aux écoles
Effacement de réseaux Rue du 19 mars 1962
Effacement de réseaux Rue des Ecoles
Effacement de réseaux Rue du 8 mai 1945
Effacement de réseaux Rue de la 11ème DBB
Transformation stade de foot en terrain cross
Extension Salle des fêtes
Réfection de la cour de la mairie et extension
Réflexion Presbytère de St Martin

EN ATTENTE POUR 2023

Effacement de réseaux Rue de la Mare Varin
Effacement de réseaux Rue des Marronniers

SUBVENTION GENERIQUES

Le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal une demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement de Normandie pour le fonctionnement du réseau Génériques pour un montant de 1009€ pour l'année 2022.

Le Conseil Communal accepte d'accorder cette subvention et charge le Maire délégué de transmettre cet avis à Monsieur le Maire de Souleuvre en Bocage pour acter cette décision par délibération de Conseil Municipal

PRET DE CHAR AU MUSEE

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal, une demande émanant de Mr LEBLON Billy, Président du Musée La Percée du Bocage à Saint Martin des Besaces, pour exposer un char devant le musée.

Au vu de l'importance du véhicule blindé Sherman au dimension Longueur 6 m et Largeur 3m, le Conseil Communal souhaite se rendre compte sur place avant d'émettre un avis sur le projet.

14 AVRIL 2022

EMPLACEMENT DU CHAR AU MUSEE

Après une visite sur le site du musée en présence de Mr Billy LEBLOND, le Conseil Communal lui demande de présenter une esquisse afin d'apprécier le projet dans son environnement tout en tant respectant les conditions réglementaires :

- distance à respecter avec la route départementale 675
- tenir compte de la présence de la canalisation d'eau potable
- tenir compte de la présence du réseau d'assainissement

Pour information, le syndicat d'eau mentionne toujours que les constructions sont interdites à moins de 5 mètres de part et d'autre de la canalisation.

Au vu de l'ensemble de ces points, les membres du Conseil Communal proposent un autre emplacement dans la rue de la 11 DBB au niveau du papillon fleurs.

Le Conseil Communal prendra sa décision définitive le mois prochain après avoir étudié les plans proposés par Billy LEBLOND

PASSAGES POUR PIETONS

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Communal A la demande de nombreux administrés, Monsieur le Maire Délégué propose au Conseil Communal de matérialiser deux passages pour piétons dans la rue de la 11 DBB, l'un au niveau des feux tricolores et l'autre en face de l'entrée de l'entreprise des Matériaux Besaçais au niveau du papillon fleurs.

Le Conseil Communal donne son accord et charge le Maire délégué de transmettre cet avis au service technique de Souleuvre en Bocage pour la réalisation des travaux.



PERMANENCE INITIATION AU NUMERIQUE

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Communal d'une demande de permanence émanant de Mme LEBOURGEOIS Mary-Morgane pour organiser des séances à la sensibilisation et à l'initiation au numérique.

Monsieur le Maire délégué lui a proposé la salle de la bibliothèque qui lui convient parfaitement, un créneau serait disponible tous les mardis de 9h00 à 12h00.

Le Conseil Communal approuve l'idée d'accueillir la conseillère numérique France services sur la Commune de SAINT MARTIN DES BSEACES en complément des permanences programmées à POINT INFO 14 à Souleuvre en Bocage en accord avec Mr le Maire de Souleuvre en Bocage.



GUERIN - DETACHEMENT D'UNE PARCELLE CONSTRUCTIBLE

Un certificat d'urbanisme opérationnel au nom des conjoints GUERIN a été déposé le 21 décembre 2021 par l'Etude 803 NOTAIRES BESSIN à Isigny sur Mer pour le détachement d'un lot d'environ 590m² appartenant à la parcelle cadastrée AB N°625 pour la construction d'une maison d'habitation.

Après instruction, l'opération n'est pas réalisable car le terrain n'est pas desservi par une voie publique, se trouvant ainsi enclavé.

Les Conjointes Guérin ont souhaité rencontrer Mr le Maire délégué de SAINT MARTIN DES BESACES afin de l'informer qu'un accord avait été passé avec le précédent Conseil Municipal de donner leur parcelle 627 à la commune pour l'euro symbolique en échange d'une création d'un accès communal à leur parcelle 625.

Mr le Maire délégué a pu constater qu'effectivement une emprise communale avait bien été matérialisée sur le terrain communal cadastré AB N°560 afin de prévoir cet accès.

Aucun acte administratif n'ayant été passé à ce jour, le Conseil Communal donne son accord pour réaliser cette opération et charge le Maire délégué de transmettre cet avis au Maire de Souleuvre en Bocage pour acter cette décision par délibération.

VENTE TERRAIN BUOT

Mr le Maire délégué donne lecture du courrier reçu le 15 mars dernier des Conjointes BUOT indiquant aux membres du Conseil Communal de leurs intentions de vendre la propriété de leur défunte mère Solange BUOT.

Ils souhaitent proposer le terrain en priorité à la commune pour éventuellement créer soit un espace arboré, soit détacher des parcelles constructibles, soit y construire une MARPA ou bien « un domicile partagé ».

Malgré le terrain idéal à la construction, le Conseil Communal ayant d'autres projets d'investissement en cours ne peut se positionner sur l'achat de ce terrain.

Le Conseil Communal ne donne pas suite à cette proposition.

DEMANDE d'AUTORISATION DE CREATION d'ENTREE

Le Maire délégué présente aux membres du Conseil Communal une demande d'autorisation de création d'entrée sur la propriété de Mr MARGUERIE Clément et Mle MARIE Anasthasia.

au lieu les Forges à La Ferrière au Doyen, cadastrée ZT 15.

Après discussion, le Conseil Communal souhaite se rendre compte sur place avant d'émettre un avis.

EMPLACEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal d'un courrier en date du 22 mars 2022 émanant de Mr ANNE Dimitri, propriétaire du BAR TABAC le SAINT MARTIN, demandant un emplacement sur le domaine public face au BAR afin d'y installer une terrasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal accepte de lui accorder un emplacement pour l'installation d'une terrasse pour une surface maximum de 40m² pour l'année 2022 à compter du 15 avril 2022 jusqu'au 14 avril 2023.



PRESENTATION DE DEVIS

Monsieur le Maire Délégué laisse la parole à Mme Odile HARDY responsable du fleurissement pour présenter quelques devis pour embellir notre commune.

Sur les idées de Mr LEPILEUR Mickael notre agent technique, Mme HARDY propose de commander :

- 10 grands pots de fleurs pour un montant d'environ 110€HT le pot
- des rosiers au bureau de poste pour un montant d'environ 500€ TTC
- 6 carrés potagers pour les écoles pour un montant de 387€ TTC l'unité

Le Conseil Communal accepte et charge le Maire de transmettre cet avis à Mr le Maire de Soulevre en Bocage pour acter cette décision.

COMPTE RENDU SONORISATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Ludovic LE CANU chargé du dossier de la sonorisation dans le Bourg.

Après avoir contacté l'entreprise de Vire pour la faisabilité, celle-ci propose à Mr LE CANU de se déplacer sur site pour étudier le dossier.

Le Conseil Communal approuve l'idée.

DEMANDE d'EMPLACEMENT POUR VENTE DE PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire délégué fait part d'un courrier émanant de Mr BESLON Ludovic chef d'exploitation agricole de chèvres au lieu-dit « le Clos » à Saint Jean des Essartiers souhaitant un emplacement aux écoles de 16h10 à 16h35 pour vendre ses produits locaux (fromage de chèvres, légumes etc...) afin de faire connaître le bien être par le bien manger.

Aucun produit chimique n'est utilisé, ce sont des produits de qualité en vente déjà chez Mr LE ROUX, boucher à St Martin et chez le marchand de volailles commerçant ambulant en place depuis de nombreuses années sur le marché du samedi.

Le Conseil Communal approuve l'idée, autorise un emplacement à côté des écoles maternelles et charge le maire délégué de prendre un arrêté pour occupation du domaine public et que Monsieur BESLON s'acquitte de ses droits de place à 3€ /la journée.

INSTALLATION D'UN CIRQUE AU GYMNASE

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal du courriel reçu le 29 mars dernier de Mr BEER Directeur des Ecoles l'informant de l'arrivée d'un cirque « compagnie du Gros Nez Rouge » au Gymnase du 7 mai au 21 mai.

Mr BEER demande la prise en charge des repas pour 3 intervenants pendant 8 jours.

Le Maire délégué rappelle que le gymnase sera en travaux pendant cette période et qu'il est donc nécessaire de louer deux toilettes mobiles.

Pour ce faire, il présente deux devis :

- Devis de WC loc de Villers Bocage pour un montant de 511.66€ TTC
- Devis de SCO de Moulins pour un montant de 806.40€TTC

Le Conseil Communal décide :

- d'accepter le devis de la société WC Loc pour un montant de 511,66€TTC
- de ne pas prendre en charge les repas des intervenants

LOCAL POUR ACTIVITE DE REFLEXOLOGUE

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal du courriel reçu le 13 avril dernier de Mme EUDELIN Laurence, réflexologue, l'informant de l'urgence de trouver un local pour exercer son activité dès septembre 2022.

Le projet étant bien avancé, elle ne peut plus attendre et elle doit désormais choisir un lieu d'exercice pour valider son dossier.

Après réflexion, le Conseil Communal propose deux lieux soit le local libre à côté de la poste si l'installation de la Sage-femme ne peut se réaliser ou bien le presbytère de Saint Martin des Besaces qui sera libre au plus tard en août 2022.

ADRESSAGE RUE 11 DBB

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Communal de la demande de la commune de Soulevre en bocage de modifier le nom de la rue de la 11DBB en y ajoutant le BLUECOAT.

Le Conseil Communal n'est pas favorable à cette proposition considérant qu'il y aurait trop de confusions d'adressage entre Saint Martin des Besaces et le Bénv Bocage.

ÉTAT CIVIL

Naissances



MARIE Ambre-10/01/2022
MALHERE Kélya-23/01/2022
BAILLY kélío-25/01/2022
LEPILEUR VEAU Thiago-02/02/2022
DELORME Ethan -19/03/2022
DUVAL Alec-21/03/2022
YAVARI Fariale-12/05/2022
AUFFRAY Rose-01/06/2022

Baptême civil

TARGOWSKI Leïa, 4 juin 2022

Décès



LAMOUREUX René, le 5 janvier à Saint Martin des Besaces
DUVAL Anna , le 18 janvier à Caen
CARO Noël, le 4 février à Le Béný Bocage
GUY vve BUOT Solange , 9 février à Saint Martin des Besaces
SAMES Monique, le 23 février à Avranches
DEGREMONT Daniel, le 8 mars à Caen
DUDOUET Michèle épouse LAMUR , le 19 mai à Saint Martin des Besaces
BRIDEL Eugène , le 23 mai à Coutances
LECONTE Roland , le 26 mai à Saint Martin des Besaces
TORCHY Sébastien, le 27 mai à Saint Ouen des Besaces
BOUET Marthe , le 29 mai à Vire
EUDELIN Charles, le 5 juin à Vire

LE CONSEIL COMMUNAL ENCOURAGE LA PRATIQUE DU VÉLO

Depuis quelques mois, situé sur la place du marché à proximité de nos commerçants, ce parc à vélos permet de vous stationner gratuitement à un endroit sécurisé en l'attachant avec un bon antivol.

Malgré que notre Bocage soit plutôt vallonné, le vélo est un moyen économique de se déplacer et sans pollution. Pédaler au quotidien, c'est bon pour la santé, bon pour la ligne et bon pour le moral...

Pour votre sécurité ;

N'oubliez pas ! Voir n'est pas être vu : anticipez et soyez réactifs en toutes circonstances !

Veillez à bien vous équiper : Le port du casque est fortement recommandé pour les adultes, et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Equipez-vous de vêtements haute-visibilité dès que la luminosité baisse et allumez vos lumières, qui sont obligatoires sur tous types de vélo. L'avertisseur sonore est obligatoire, et les écouteurs sont interdits.



Respectez le code de la route : Le vélo est le mode le plus facile pour se déplacer, mais n'oubliez pas de respecter le code de la route.

INFOS EN BREF



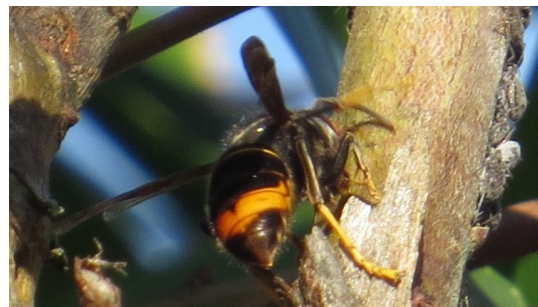
Le frelon asiatique est de retour. Tous les ans, il revient en même temps que le soleil pour entamer la construction de ses nids. Des nids qu'il faut détruire surtout lorsqu'ils se trouvent près des habitations. Cet insecte nuisible peut être dangereux.

Que faut-il faire face à un nid ?

Le nid d'un frelon a la taille d'une balle de tennis. Pour décrocher un nid, il faut l'intervention d'un professionnel car l'opération peut s'avérer risquée et une attaque est possible.

Il est important d'opérer vite et d'enlever le nid lorsqu'il est au stade "primaire", c'est-à-dire avec simplement la reine à l'intérieur.

Car si rien n'est fait, la reine va pondre ses œufs. Les ouvrières vont agrandir le nid et la situation peut rapidement devenir délicate. "On peut se retrouver avec 1500, 2000 individus ça peut aller très vite dans les nids. Une reine frelon asiatique c'est 6 mm de dards".



Si vous apercevez un nid, n'intervenez surtout pas. Il faut nous appeler à la mairie de SAINT MARTIN DES BESACES, nous ferons intervenir un professionnel, gratuitement, la plupart du temps.

INVITATION

Le Conseil Communal de SAINT MARTIN DES BESACES organisera le samedi 17 septembre 2022 à partir de 14h, l'inauguration de la Place de la mairie qui portera le nom de Colette LESOUEF.

Cette cérémonie à laquelle vous êtes tous conviés sera l'occasion de se retrouver autour d'un verre et d'apprécier cette jolie place qui est désormais un endroit particulièrement agréable pour se promener et flâner en famille ou entre amis.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces bons moments d'émotions.



MAIRIE de Saint Martin des Besaces	
Horaires d'ouverture MARDI, JEUDI, VENDREDI DE 9H À 12H30 ET DE 14H À 17H30 SAMEDI DE 9H À 12H30 MERCREDI FERMÉ AU PUBLIC	Adresse mail : mairie-st-martin-des-besaces@wanadoo.fr 02 31.68.71.49
ADMR	02 31 09 01 22
Cabinet médical Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 01
Cabinet infirmières Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 73 72
Pharmacie Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 34
Ecole maternelle	02 31 67 03 22
Ecole primaire	02 31 68 78 54
Cantine scolaire	02 31 68 74 94
Bibliothèque municipale	02 31 68 86 98
Presbytère LE BENY BOCAGE	02 31 68 63 13
Agence Postale Communale	02 31 59 87 88
Gendarmerie Le Béný Bocage	02 31 66 33 10
Gendarmerie Aunay-sur-Odon	02 31 29 34 70
B.M.A. Saint-Martin-des-Besaces	02 31 66 60 50
Assistante sociale Centre Médico Social – Le Béný Bocage	02 31 68 69 79
Assistante sociale CARSAT – Vire	02 31 68 68 18
Présence verte	02 31 25 39 10



CONGÉS D'ÉTÉ

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du mercredi 3 août au mercredi 17 août inclus.

En cas d'urgence, veuillez contacter le :

Tél : Eric Martin 06.81.75.23.33 - Odile Hardy 07.81.88.26.11

INFORMATIONS PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Pensez à la pré-demande en ligne !

Le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie !

Remplissez votre pré-demande de passeport ou de carte nationale d'identité par voie dématérialisée, via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. (Ou via le QR code ci-contre).

Attention : la pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.



Mairies équipées
d'un dispositif
de recueil



Déposez votre demande dans la mairie de votre choix

Vous pouvez déposer votre demande dans une autre commune, (équipée d'un dispositif de recueil) que celle où vous résidez.

En revanche, **vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit**. Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.



Documents originaux à fournir

De nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- Votre CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme ;
- Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne) ;
- Un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne) ;
- Pour la CNI, un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne).



La liste des justificatifs
de domicile autorisés.



Acheter un timbre
fiscal en ligne.

Pour les concours et les examens (brevet des collèges, baccalauréat, concours d'entrée dans un établissement d'enseignement secondaire...), **examens du permis de conduire** (code et conduite), un titre d'identité expiré de moins de 5 ans est accepté.